

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02325 Numéro SIREN : 428 212 997 Nom ou dénomination : 4D2

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2020 sous le numéro de dépôt 6487

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/6487

Déposant :

Nom/dénomination : 4D2

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 428 212 997

N° gestion : 1999 B 02325



4D²

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 13 JUL, 2020 Numéro : 6487

Société par actions simplifiée au capital de 346.800 Euros

Siège social à DOURDAN (Essonne) ZI La Gaudrée - Impasse des Jalots

428 212 997 RCS EVRY – SIRET 428 212 997 00012

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

TROISIEME DECISION – Affectation du résultat

L'Associé unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, soit la somme de (32.648,32) Euros, au compte « Report à Nouveau ».

L'Associé Unique reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique du 30 juin 2020.

*Copie certifiée conforme
Le Représentant Légal*



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 4D²** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **Impasse DES JALOTS 91410 DOURDAN** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 2 8 2 1 2 9 9 7 0 0 0 1 2** Néant ☐ *

Exercice N clos le, **31/12/2019**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	2 835 750
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	144	
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	2 835 894
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
	Autres créances (3)	BZ	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS			
Valours mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	2 014	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	2 014
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	2 837 908
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations : Non recensée	Stocks : Non recensée	Créances : Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

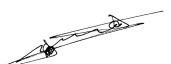
Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4D²		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 346 800)	DA	346 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	40 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 134 110
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(32 648)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 489 061
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	93
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 340 361
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 392
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	1 348 846	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 837 908	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 348 846
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	93	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4D ²		Exercice N		Néant ☐ *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée*			FM
	Production immobilisée*			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX
	Salaires et traitements*			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)		GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transféré*	(III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise SAS 4D²		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	2	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	32 650	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(32 648)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9
Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4D²

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 837 909 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 32 648 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

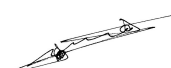
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.



**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	2 835 750			2 835 750
– Autres titres immobilisés	144			144
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 835 894			2 835 894
ACTIF IMMOBILISE	2 835 894			2 835 894





Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-Euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉ SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS SOFRIM	200	959	99,50	2 836	2 836			3 990	52	
– Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations françaises										
– Autres participations étrangères										





Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 346 800,00 Euros décomposé en 6 936 titres d'une valeur nominale de 50,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	6 936	50,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	6 936	50,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/06/2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 170 342
Résultat de l'exercice précédent	-36 232
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	1 134 110
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 134 110
Total des affectations	1 134 110



 **Notes sur le bilan**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	346 800				346 800
Réserve légale	40 800				40 800
Report à Nouveau	1 170 342			36 232	1 134 110
Résultat de l'exercice	-36 232	36 232	-32 648	-36 232	-32 648
Total Capitaux Propres	1 521 710	36 232	-32 648		1 489 062

Dettes



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 348 847 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	93	93		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 392	8 392		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 340 362	1 340 362		
Produits constatés d'avance				
Total	1 348 847	1 348 847		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	480 362			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 459 178 Euros.

Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs	8 392
Interets courus à payer	93
Interets courus sofrim	21 184
Total	29 669





Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 920 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participation	2	2
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2	2
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	21 184	20 750
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	21 184	20 750
Résultat financier	-21 181	-20 748

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2010, la société SAS 4D² est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 4D², Impasse DES JALOTS 91410 DOURDAN. L'option a été renouvelée en date du 31/12/2015. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La société intégrée versera à la société intégrante, au titre de l'impôt sur les sociétés, une somme égale aux acomptes d'IS, au solde d'IS ainsi que tout complément d'IS dans les mêmes conditions que si elle n'appartenait pas au périmètre d'intégration fiscale.





Notes sur le compte de résultat

Déficits reportables

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
(A) – Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	39 386	813 830
(B) – Déficits imputés		
(C) – Déficits reportables (A-B)	39 386	813 830
(D) – Déficits nés au titre de l'exercice		22 650
(E) – Total des déficits restant à reporter (C+D)	39 386	836 480

Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe

En cas de sortie du groupe fiscal, la société intégrante n'aura aucune indemnité à verser à la société intégrée.

Les acomptes d'IS que la société intégrante devra verser pour le compte de la société intégrée seront remboursés par cette dernière au plus tard à la date de sortie (pour les acomptes déjà versés) et deux jours avant leur échéance légale (pour les autres).

En cas de réhaussement de ses résultats notifié après sa sortie, la société intégrée sera tenue de verser à la société intégrante la contribution complémentaire correspondant aux exercices dont les résultats ont été réhaussés.





Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements liés à la crise sanitaire du COVID-19 ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière de la société.
La durée de cette crise n'étant pas déterminée, il est trop tôt pour estimer ses conséquences sur l'exercice 2020 mais elle ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société.



EVRYENNE D'AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes, inscrite sur la liste de la Cour d'Appel de PARIS

S.A.S. au capital de 500 €

Siège social : 88 grande rue – 91490 DANNEMOIS

o§o

4 D²

S.A.S. au capital de 200.000 €

Impasse des Jalots

Z.I. la Gaudrée

91410 – DOURDAN

o § o

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

o § o

Exercice clos le 31 Décembre 2019

o § o

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4 D² relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 5 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

538 254 160 R.C.S. Evry – SIRET 538 254 160 000 12 – CODE NAF 6920Z

o§o



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note sur les faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences de la crise sanitaire du covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information indiquée dans les autres éléments significatifs de l'annexe comptable relative à la crise sanitaire liée au covid-19.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels



Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

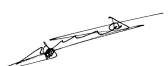
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

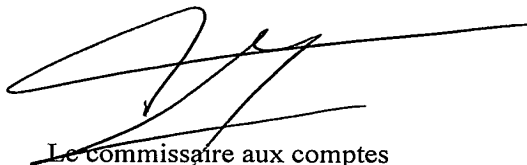
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à EVRY, le 10 Juin 2020



Le commissaire aux comptes

S.A.R.L. EVRYENNE D'AUDIT, représentée par Monsieur Marc TÊTU

